

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LANCIE

Séance du 7 avril 2025

Délibération n° 2025.04.18

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 13

DATE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2025

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 24 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Véga (espace Capella), sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Emmanuel CHERMETTE, Denis GAROD, Anne GENY DE FLAMMERCOURT, Isabelle GERENTES, Jean-Pierre LUGARINI, Jacky MENICHON, Christiane PESCE, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusés : Mmes et MM. Annick MONLON, et Mathieu POTHERAT.

Monsieur Gilles ASSANT est élu secrétaire de séance.

Objet de la délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2024 - comptabilité principale de la commune

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique (CFU) et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Le conseil municipal, réunion sous la présidence de M. Christophe WAÏT,

Après avoir entendu le compte financier unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 871 492.15 € Recettes de l'exercice : 968 123.54 € Résultat de l'année : 96 631.39 €	Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 1 387 303.28 € Recettes de l'exercice : 320 652.12 € Résultat de l'année : - 1 066 651.16 €
Résultats antérieurs reportés Excédent : 0 € Déficit : 0 €	Résultats antérieurs reportés Excédent : 1 725 493.85 €
Résultat de clôture : 96 631.39 €	Résultat de clôture : 658 842.69 €
	Restes à réaliser – dépenses : 3 321 806.97 € Restes à réaliser – recettes : 1 938 693.60 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de **96 631.39 €**

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal décide à la majorité :**

Résultat du vote :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

En investissement : affectation en réserves (compte 1068) : 48 631.39 €

En fonctionnement : résultat de fonctionnement reporté (compte 002) : 48 000 €

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Jacky MENICHON




Le secrétaire,
Gilles ASSANT


